

Brèves CFE-CGC du CSE du 31/10 et 7/11/2024



- I. Consultation situation Economique et Financière
- II. Enregistrement des appels à des fins de sécurisation
- III. Informations RH
- IV. La facilitation d'accès téléphonique des entreprises à France travail
- V. Information sur l'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement
- VI. Questions de la CFE-CGC



Vos élus et représentant au CSE

Paul FARGUES - Sandrine MARIVOËT
Cathy CORIS – Frédéric POUCHIN
Catherine LECOINTE - Emanuèle BERNAL
Rodolphe GODARD – Sebastien BONNIEC
Vincent BABET

Prochain CSE : le 28 novembre 2024

Des remarques, des questions ?
Contactez-nous !

Syndicat.CFE-CGC-Normandie@francetravail.fr



DECLARATION PREALABLE CFE-CGC AU CSE

Vous avez été destinataire en direct du CSE de jeudi 31 octobre de la déclaration de la CFE-CGC qui s'insurge contre les propos tenus par Mme la Ministre du Travail "*on part de loin, car historiquement, l'ANPE ou Pôle emploi n'avaient pas pour mission d'accompagner les entreprises.*"!

(Cf. https://www.bfmtv.com/economie/emploi/france-travail-pro-qu-est-ce-que-cette-nouvelle-plateforme-lancee-par-france-travail_AD-202410240626.html).

Notre organisation syndicale attend de Mme La Directrice régionale que notre déclaration soit portée auprès du DG et que Madame la ministre utilise son droit de rectification en matière de presse suite à ses propos.

CONSULTATION SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Vous trouverez ci-dessous la déclaration que nous avons faite suite au vote :

La CFE-CGC s'est abstenue lors de ce vote. Nous déplorons le délai trop tardif et décalé dans le temps de cette consultation. D'autre part, comme tous les ans, nous avons l'impression d'être confrontés, devant cette masse d'informations, au tonneau des danaïdes. Nous tenons à vous alerter sur le rôle toujours plus fort de l'État, par rapport à sa participation pécuniaire dans notre budget de fonctionnement, qui elle, est de plus en plus faible et de plus en plus ponctionnée. Ainsi, ce sont encore 2 % de financement étatique qui s'évaporent. Avec les restrictions budgétaires qui s'annoncent, l'espoir d'une amélioration n'est guère de mise. Le Projet de loi de finance 2025 faisant état d'une réduction de 500 ETPT France entière, alors que la Normandie connaît encore une fois une réduction de son plafond d'emploi, pour 2024 avec -20,4 ETPT CDI, ramenant son plafond à 2045,51. A combien la moulinette OPERA va encore réduire l'effectif normand en 2025 alors que les fonctions support et le réseau sont en grande difficulté pour répondre à la charge de travail et faire face aux changements voulus par la Loi Plein Emploi !

La CFE-CGC émet une vive inquiétude, quant à l'étroitesse des marges de manœuvre laissées par nos ministères de tutelle pour décider de notre politique financière dans le cadre de la gestion de la masse salariale et nous le regrettons.

Une forte tendance à l'externalisation de nos missions régaliennes, l'expérimentation Prospection prestataire en est la pleine et entière illustration ! Il est pour nous difficile d'accepter la stratégie DG de financer des acteurs privés comme PROMAN INTERIM avec de l'argent public pour in fine déposséder les conseillers entreprise de France travail d'une de leur mission, n'en déplaise à notre nouvelle Ministre du travail Madame [Astrid Panosyan-Bouvet...](#)



La stratégie de notre DG, mise en œuvre par la direction régionale semble parfois peu assurée et le chemin qu'elle trace peut apparaître flou, pentu et ardu.

La CFE-CGC s'inquiète objectivement d'un délitement du climat social de notre établissement demain !

En effet, comment ne pas évoquer une inquiétude grandissante face à l'avenir...

Reste la crainte de coups de rabot potentiels sur notre budget évoqué plus haut concomitamment à une inflation du nombre de missions à mener. Quid aussi des décrets d'application qui ne verront peut-être jamais le jour ? Que d'incertitudes !

Que promet l'Établissement aux agents et aux managers qui s'investissent chaque jour davantage pour notre institution ? Vous vous doutez bien que la démarche Vision-valeurs ne pourra jamais suffire à calmer nos interrogations...

Pour la CFE-CGC, en ces temps difficiles, la Direction se doit de faire preuve d'une vigilance accrue, de ne rien lâcher et d'accompagner le personnel, y compris bien sûr pécuniairement !

ENREGISTREMENT DES APPELS A DES FINS DE SECURISATION

A compter du 17 décembre, les agents en situation d'accueil téléphonique, y compris lignes directes et numéros spécifiques, tant sur les appels entrants que sortants, auront la possibilité d'enregistrer les appels à tout moment et à leur initiative dès lors qu'ils estiment l'appel conflictuel. Le consentement du DE n'est pas nécessaire mais l'utilisateur doit être informé.

Cet enregistrement sera stocké 6 mois et peut-être utilisé dans le cadre d'un dépôt de plainte.

INFORMATIONS RH

Prime de partage de la valeur et rachat RTT : vous trouverez [ici](#) la note nationale *Mesures salariales applicables pour 2024*

AIJ : 16 portefeuilles sur les 51 vont être supprimés; la Direction nous informe que les agents concernés seront informés cette semaine.

Pas d'information à ce jour concernant l'accompagnement CEJ.

Repas de Noël : prise en charge par l'établissement des frais de repas à hauteur de 19 euros et 2h de temps accordé. Une note est en cours d'élaboration.

Télétravail : la campagne a débuté le 12 novembre.



INFORMATION SUR LA FACILITATION D'ACCES TELEPHONIQUE DES ENTREPRISES A FRANCE TRAVAIL

Les permanences téléphoniques du 3995 s'élargiront de 7h30 à 20h du lundi au samedi. En dehors des horaires d'ouverture de la ligne téléphonique, France travail confie à un prestataire externe cet accueil.



Ce que le prestataire fera

- Une présentation des services de France Travail
- De l'assistance à l'utilisation des services en ligne
- De l'assistance en cas de compte bloqué
- La programmation d'un rappel par un conseiller sur le créneau choisi par le recruteur dans le cadre des horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique des agences/plateformes/FTS



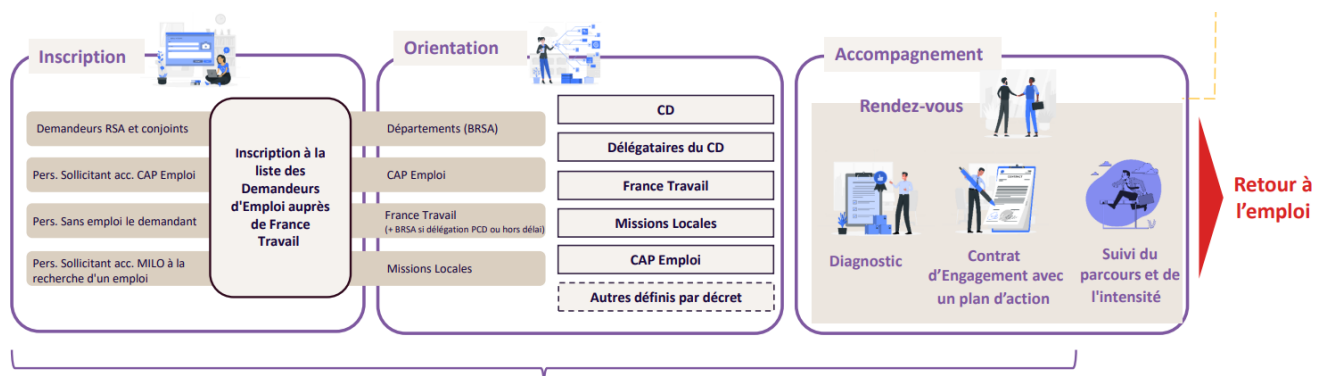
Ce que le prestataire ne fera pas

- Une prise d'offre
- Un dossier d'aide à l'embauche

La CFE-CGC est contre ce projet qui n'apportera aucune plus-value à la demande des employeurs. Rappelons que ce dispositif est mis en place suite à une enquête auprès des entreprises. **Comment affirmer que c'est un besoin indispensable lorsque que 1562 sur 3,8 millions d'entreprises répondent au questionnaire soit 0,041% des entreprises du territoire ?**

INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU PROCESSUS D'INSCRIPTION AU CONTRAT D'ENGAGEMENT

En préambule, les élus du CSE ont demandé unanimement que ce point fasse l'objet d'une consultation (permettant ainsi d'émettre un avis) et non pas limité à une information sur des documents nationaux sans déclinaison régionale. La Direction régionale s'est retranchée derrière le caractère national de cette information pour rejeter notre requête. Vous trouverez ci-dessous le processus d'inscription et le suivi par les différents acteurs du réseau pour l'emploi :



La loi Plein Emploi :

Les demandeurs d'emploi devront signer un contrat d'engagement. Ce contrat comportera « un plan d'action » précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle, un objectif d'intensité hebdomadaire et les actions à mener par le demandeur d'emploi.

Pour la CFE-CGC : ce dossier de présentation étant national, il n'y a aucune information concernant le parcours intensif prévu par la loi sur les 15 h d'activité hebdomadaire. La CFE-CGC a interrogé la Direction sur le niveau de ressources humaines à mobiliser, sur l'impact de la charge de travail de l'activité GDD, sur les modalités de signature du contrat d'engagement pour les DE déjà en portefeuille, notamment concernant le nouveau suivi et enfin sur la charge de travail supplémentaire dans le cadre de la gestion de la liste pour les équipes du CRE.

La Direction a seulement indiqué que pour le nouveau suivi la question est remontée au national et estime à 25 % l'activité en plus pour le CRE.

Baucoup des questions de la CFE-CGC n'ont pu trouver de réponse par la Direction, en particulier sur la mise en œuvre opérationnelle. Nous sommes particulièrement inquiets du manque d'anticipation et quelques fois de méconnaissance des processus métiers par la DG et les nouvelles équipes de Thibaut GUILLUY !

QUESTIONS DE LA CFE-CGC

Ces dernières années, les agents de France Travail ont pu demander la prise en charge à 100% du vaccin antigrippe acheté en pharmacie sans prescription médicale, par la mutuelle Malakoff Humanis sur présentation de la facture d'achat. Est-ce encore le cas cette année ? Sur d'autres régions, les DR organisent tous les ans une opération de vaccination antigrippale pour les collaborateurs volontaires. Celle-ci étant entièrement prise en charge par l'Établissement et dans le respect du protocole sanitaire mis en place par France Travail. La Normandie a-t-elle cette année l'intention de proposer aussi cette possibilité ?

Oui la prise en charge à 100% du vaccin antigrippe est toujours effective. L'agent envoie la facture à Malakoff Humanis pour remboursement. La direction régionale n'organisera pas d'opération spécifique de vaccination antigrippale.

Quid du dispositif Avenir pro ? Sera-t-il reconduit et à partir de quelle date ? Les collègues restent dans une incertitude très inconfortable.

La Direction nous indique que ce point sera étudié en CSEC et que nous aurons ensuite les informations.

